



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Néovacs signe un accord de collaboration avec l'INSERM sur la mise au point d'une nouvelle technologie de synthèse d'anticorps 100% humains

Suresnes, le 27 mai 2024 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce la signature d'un contrat de collaboration avec l'équipe INSERM du Dr Laurent Reber (Institut INFINITY, Toulouse, INSERM U1291) encadrant la mise au point conjointe d'une nouvelle technologie permettant de générer des anticorps entièrement humains.

Pour rappel, Néovacs possède une expertise dans le développement et la caractérisation de vaccins thérapeutiques induisant une immunisation active contre des protéines du soi. La Société développe actuellement des vaccins sous forme de protéines ou d'ARNm capables d'induire des anticorps dirigés contre les cytokines et immunoglobuline surexprimées dans certaines maladies inflammatoires (asthme, allergies, dermatite atopique...).

L'équipe INSERM du Dr Laurent Reber possède une expertise scientifique et technologique dans le domaine des anticorps thérapeutiques pour le traitement de pathologies allergiques et inflammatoires. Elle mène notamment un projet de recherche de mise au point d'une nouvelle méthode de synthèse et d'isolement d'anticorps recombinants 100% humains dirigés contre des protéines du soi, sans avoir recours à l'expérimentation animale.

Au vu de leurs complémentarités de savoir-faire, Néovacs et l'équipe INSERM ont signé un contrat de collaboration d'1 an pour réaliser conjointement la preuve de concept de cette nouvelle plateforme au moyen des vaccins développés par Néovacs.

L'accord de collaboration est assorti d'une option de 24 mois au bénéfice de Néovacs pour obtenir les droits d'exploitation exclusifs et mondiaux sur les résultats du projet commun.

Vincent Serra, Directeur Scientifique de Néovacs, déclare : « *Nous sommes ravis de mettre à disposition notre technologie d'optimisation de vaccins spécifiques contre des protéines du soi, pour contribuer à mettre en place cette nouvelle méthode innovante de synthèse d'anticorps 100% humains. La plateforme représentera une avancée majeure dans la production de ces agents thérapeutiques les plus plébiscités, dans des conditions d'efficacité et de reproductibilité encore inégalées.* »

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.